



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne

11.500 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et organes

Le Vice-président



INFO-SECTIONS n°6 – 1^{er} semestre 2017

Newsletter du Bureau international à l'attention des membres de l'Association

La présente publication a pour but d'être un lien entre les activités de la structure internationale de notre Association et nos 11.500 membres. Elle fournit quelques brèves informations sur l'activité du Bureau international et est transmise aux sections afin que celles-ci puissent diffuser cette lettre d'information à leurs membres. Ce 6^e numéro couvre la période de janvier à juin 2017.

1. RÉUNIONS

Le Bureau a tenu une réunion mensuelle durant ce premier semestre 2017 et a également organisé la réunion du CA (conseil d'administration de l'AIACE internationale) de mars ainsi que deux réunions du CA à Maastricht : une avant l'AG pour décider de l'organisation des Assises 2018 à annoncer à l'AG et une autre ensuite pour discuter des autres points.

Par ailleurs le Bureau tient des réunions régulières avec le PMO et la DG HR. Nous avons ainsi rencontré Madame Gaffey, la nouvelle directrice du PMO. Le Bureau participe également à la réunion du Groupe de travail technique HR/PMO/AIACE qui a eu lieu en février et nous représentons l'AIACE à la réunion du CGAM qui a lieu tous les 2 mois. Plusieurs sujets ont été évoqués au cours de ces réunions.

2. BREXIT

C'est évidemment un des sujets qui a dominé ce premier semestre. Nous avons été en contact étroit avec la section UK, présidée par Richard Hay, notre précédent président international. Michael Hocken, membre du Bureau et aussi de la section UK a renforcé ce lien. Un document d'analyse sur la situation des pensionnés après le Brexit a été élaboré et notre président, Bernhard Zepter, l'a transmis à la Directrice générale de la DG HR et à Michel Barnier, négociateur en chef désigné par la Commission. Il a par ailleurs sollicité un rendez-vous avec Michel Barnier. Ce rendez-vous prévu initialement le 19 juin a dû être reporté à la fin juillet, mais nous avons réussi à attirer l'attention de la Commission sur la situation de tous les pensionnés affectés par le Brexit. Grâce à notre action, la situation des pensionnés est reprise dans le mandat de négociation. L'objectif est de maintenir des avantages qui sont prévus par le protocole sur les privilèges et immunités.

Par ailleurs, en référence au plan Junker pour l'avenir de l'Europe à 27, la Commission a organisé une "Journée de réflexion" le 12 juin et le Bureau a été représenté par Michael Hocken et Francis Wattiau, vice-président.

3. COMMUNICATION

Un séminaire communication a été organisé en décembre 2016 par Maruja Gutiérrez, membre du Bureau, qui a présenté un résumé des conclusions. Ce séminaire portait tant sur la communication au moyen de sites Web que sur la communication papier à l'ensemble de nos membres. Chaque section a pu désigner deux représentants dont les frais ont été couverts par le budget de l'AIACE. Ce rapport a été examiné par le CA de mars.

Le magazine VOX est un pilier de la communication et le Bureau a invité à plusieurs reprises Pierre Blanchard, rédacteur en chef, pour discuter du programme de publication 2017.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Ireland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

Nous avons également exposé à la DG HR nos craintes quant à l'avenir de Yammer after EC et l'abandon de la version publiée sur papier de Commission en direct.

Quant à notre site Web international, des problèmes de maintenance sont apparus avec la firme qui avait été choisie pour le développement. Notre secrétaire général, Didier Hespel, a pu trouver un autre prestataire pour reprendre la maintenance.

4. PMO

Nous avons noté avec satisfaction la nette amélioration des délais de remboursement et une certaine ouverture du PMO pour la médecine préventive dans le cadre de la complémentarité pour les conjoints. Le Bureau a participé à une réunion du PMO avec le Bureau liquidateur d'Ispra. Les services du PMO sont maintenant installés au bâtiment Mérode et nous avons visité ses installations et le Bureau d'accueil dans le même bâtiment.

Récemment le PMO nous a fait part d'une réorganisation. Monsieur Scognamiglio, responsable du secteur Pensions, quitte le PMO dans le cadre de la mobilité et sa fonction va être reprise par Madame Silvano, jusqu'à présent chef du Bureau liquidateur d'Ispra.

5. CGAM

Le Bureau est habituellement représenté par Michael Hocken et le Docteur Freese, Francis Wattiau étant suppléant en cas d'absence de l'un des deux. Nous suivons en particulier deux dossiers : les examens de médecine préventive pour les plus de 60 ans et la surfacturation hospitalière à Luxembourg. Pour ces examens de médecine préventive, nous vous renvoyons à des articles publiés par Francis Wattiau dans 3 exemplaires récents du magazine VOX. En résumé, nous contestons le fait que des examens de dépistage de cancers fréquents ont été supprimés depuis juillet 2015, et nous dénonçons le fait que cette suppression n'a pas été accompagnée d'une information aux affiliés sur les raisons et les conséquences de cette suppression.

Lors de la dernière réunion CGAM du mois de mai, la présidente du Conseil médical est venue annoncer le rétablissement de certains examens. Toutefois le PMO ne veut faire jusqu'à présent aucune communication officielle.

Pour la question de la surfacturation à Luxembourg, nous contestons le fait que le PMO n'a pas dénoncé une convention signée il y a plus de 20 ans entre le niveau administratif de la Commission et le gouvernement luxembourgeois. Nous estimons que cette convention n'est plus légale au regard du droit européen depuis un arrêt de la Cour de justice. Francis Wattiau a introduit un recours selon l'article 90 pour dénoncer l'obligation qui lui est faite de payer à concurrence de 15 % cette surfacturation jugée illégale. Par ailleurs, une pétition au Grand-Duché de Luxembourg sur ce sujet a recueilli plus de 5000 signatures et sera débattue par le Parlement luxembourgeois.

6. PENSIONS

Notre spécialiste incontesté en la matière, M. Ludwig Schubert, a introduit au nom de l'AIACE un recours auprès de la CJUE contre les décisions du Conseil qui, contrairement aux dispositions de la méthode, ne nous a accordé que 0,9 % au lieu de deux fois 1,7 % (adaptation des salaires et des pensions pour deux années complètes). La Cour de justice a d'abord examiné un autre recours qui ne se basait que sur l'absence de dialogue social. Ce premier recours a été rejeté et la Cour de justice a entamé l'examen de notre recours. Ludwig Schubert a transmis à nos avocats la demande d'une audition publique et le droit d'une réplique écrite aux réponses des institutions. L'affaire est donc encore en cours.

7. FINANCES

Notre trésorier, Marc Oostens, a présenté lors de l'AG à Maastricht toutes les données d'exécution du budget 2016 et le projet de budget 2017. Grâce au fait que le magazine VOX est

imprimé à l'OIB, nous évitons certaines dépenses qui permettent d'autres actions, comme la prise en charge des frais de séminaires, comme le séminaire communication.

8. ASSURANCES

Dans un Vox récent, nous avons présenté notre point de vue sur les assurances que l'AIACE propose aux pensionnés. Ceci a provoqué des réactions d'Afiliatys qui a sa propre assurance Hospi Safe et qui a un petit intéressement financier au nombre de contrats qu'il fait souscrire, ce qui n'est pas notre cas. En résumé, si un fonctionnaire a souscrit une assurance Hospi Safe durant sa carrière, il peut conserver ce contrat lors du départ à la retraite. Toutefois il ne sera plus assuré, comme durant sa période d'activité, au risque d'accident, l'assurance Hospi Safe ne couvrant que les frais médicaux liés à l'accident, mais aucune autre indemnité. Si les pensionnés souhaitent s'assurer contre les accidents, ils ont intérêt à souscrire aux deux assurances négociées par l'AIACE. Des explications complémentaires ont été données dans le magazine VOX (n° 105, p. 29-30 et n°106, p. 42), qui est également consultable sur notre site internet, www.aiace-europa.eu)

9. ASSISES

Nous avons enregistré une diminution du nombre de participants aux Assises à Maastricht. Les absents ont eu tort, car notre secrétaire général, Didier Hespel, parvient toujours, avec la société Artion, à proposer un programme qui tire le meilleur parti de la région où nous nous rendons. À part les attractions touristiques et le temps merveilleux, nous avons eu un débat très intéressant avec Carlo Trojan, ancien secrétaire général de la Commission.

Les prochaines Assises étaient prévues à Strasbourg, mais en mars le conseil d'administration a recommandé de choisir un lieu plus éloigné. Vu la diminution de la participation aux Assises et l'important travail que son organisation représente, notre président Bernhard Zepter se demandait s'il n'était pas plus raisonnable de prévoir l'assemblée générale statutaire à Bruxelles et la partie touristique à un autre moment. Lors de sa réunion, le CA a finalement conclu que les prochaines Assises auraient lieu en Espagne, à Valencia. Nous espérons que le nombre de participants sera plus important que cette année, sinon il a été décidé de ne plus maintenir les Assises dans la forme actuelle.

10. INTENDANCE

Comme signalé dans le précédent info-sections, nous avons dû déménager dans un autre bâtiment, avenue des Nerviens (N105). Cela représentait un important travail pour notre secrétariat international, Anne-Pascale Descamps et Florentino Sotomayor. L'espace Seniors est installé dans le même bâtiment, à côté de nos locaux. Il a fallu régler les problèmes d'accès dans ce bâtiment. Pour rappel, la section Belgique est installée ailleurs à Evere. La Commission ne nous avait attribué qu'un nombre limité de bureaux dans ce bâtiment avenue des Nerviens.

11. PROCHAINES ÉTAPES

- Réunion du CGAM les 5 et 6 juillet
- réunion du Bureau le 25 juillet
- peut-être la réunion avec Michel Barnier, négociateur en chef du Brexit à la fin de ce mois de juillet
- groupe de travail technique PMO-HR-AIACE le 11 septembre, au cours de laquelle nous espérons connaître les détails des nouveaux examens de médecine préventive.
- CA en octobre, au cours duquel le Bureau va rappeler que son mandat actuel se terminera durant les Assises 2018 à Valencia et qu'il faut dès maintenant penser au renouvellement.